

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Christian Brunier, Ariane Wisard-Blum, Alain Etienne, Françoise Schenk-Gottret, Roger Deneys, Thierry Charollais, Antoine Droin et Jocelyne Haller

Date de dépôt: 12 septembre 2005

Messagerie

Proposition de motion en faveur de prés et de prairies favorisant la biodiversité

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant que :

- de nombreux espaces, à Genève, sont recouverts de gazon ;
- le gazon est un obstacle à la biodiversité ;
- l'importance de la biodiversité est primordiale pour l'avenir de notre environnement ;
- la République et canton de Genève est déterminée à inscrire sa politique dans les dimensions du développement durable ;
- la transformation d'une pelouse en prairie naturelle provoque une diminution des coûts (notamment en arrosage et tonte) et un impact environnemental positif très important ;
- l'urgence est de préserver et de favoriser la nature,

invite le Conseil d'Etat à :

- inventorier l'ensemble des terrains appartenant à l'Etat, actuellement en pelouse, pouvant être reconvertis à terme en sites de biodiversité ;

- remplacer progressivement les espaces de gazon en surfaces proches de l'état naturel partout où c'est possible et à présenter au Grand Conseil un planning de ces conversions écologiques ;
- privilégier, pour tout nouvel aménagement d'espace vert, les surfaces proches de l'état naturel, plutôt que le gazon ;
- mener un entretien différencié (naturel) de ces espaces de biodiversité ;
- encourager les propriétaires de pelouses à s'engager dans une même dynamique, et plus particulièrement les institutions publiques et les communes, les régies et les importants propriétaires immobiliers ;
- informer la population et les entreprises de cette démarche positive pour l'environnement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le gazon recouvre de grandes surfaces dans notre canton. Or ces espaces ne garantissent pas la biodiversité, ne sont pas favorables au développement harmonieux de la faune et ne sont donc pas conformes au développement durable dans lequel la République et canton de Genève inscrit désormais avec détermination son action politique.

De plus, les surfaces de gazon sont onéreuses en exploitation et entretien, particulièrement en ce qui concerne l'arrosage et la tonte régulière de ces espaces.

En Suisse allemande, par exemple, Novartis, pour améliorer notamment son image, a transformé ses espaces de pelouse en prés ou prairies sèches.

A Genève, les HUG transforment leur pelouse en belle prairie. Les SIG sont en train de faire de même pour mettre en adéquation leurs réalisations avec leurs valeurs environnementales. Plusieurs communes ont mis en œuvre des espaces de ce genre conformément à leur engagement en faveur de l'Agenda 21.

La Fondation « Nature & Economie » favorise des aménagements proches de l'état naturel autour des entreprises (voir site internet : www.natureeteconomie.ch). Des organismes (Pusch, Fondation pour la pratique environnementale en Suisse, www.environnement-pratique.ch) se chargent de faire connaître la problématique des entretiens sans biocides.

En plus de l'impact positif sur la nature, le retour sur investissement est important au niveau financier. On estime qu'en deux à trois ans, les coûts de reconversion d'un espace gazon en site proche de l'état naturel sont amortis, principalement occasionnés par l'arrêt de l'arrosage et des multiples passages de tondeuse remplacés par quelques fauches.

Il nous semble judicieux que l'Etat de Genève agisse dans ce sens afin que progressivement les pelouses soient remplacées par des espaces proches de l'état naturel. Celles-ci sont celles qui remplissent les critères suivants : plantes naturelles indigènes, revêtements perméables, entretien sans biocides et fauche des prairies au maximum deux fois par année. Ces surfaces permettraient de voir le retour d'une petite faune, qui malheureusement est actuellement en voie de disparition dans notre canton.

Au sein de l'Etat de Genève, le Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage détient une excellente expertise en la matière. Il est, par conséquent, essentiel que ce service pilote cette opération en collaboration étroite avec le DAEL.

Nous demandons aussi que l'Etat soit moteur pour rendre « contagieuse » cette dynamique, en informant la population et en menant des actions incitatives auprès des propriétaires, en partenariat, par exemple, avec la Chambre genevoise immobilière.

Tout le monde parle de développement durable. Pourtant, les incohérences et inconséquences sont encore nombreuses dans ce domaine. Cette motion est un acte concret allant dans le bon sens. Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à la voter avec enthousiasme.